

**Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 13 août 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Madame la conseillère Pauline Sauvé  
Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

**Sont aussi présents :**

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame la photographe Andrée Bertrand

**Citoyens**

Madame Jennifer Oades	Monsieur Brendan Reynolds
Madame Line Boileau	Monsieur Jean-Claude Loyer
Monsieur Lionel Sauvé	

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

**2014-08-253 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-254 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-255 Rapport d'incendie juillet 2014**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de juillet 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-256 Programme de prévention incendie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser les pompiers à préparer un programme de prévention en s'inspirant du code national de pompiers pour l'automne prochain et de procéder à la visite des risques faibles et moyens en ciblant des secteurs de la municipalité.

**Autoriser** les pompiers et les civils intéressés à suivre une formation qui sera dispensée par le service de la Sécurité publique en matière de protection d'incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) vers la fin du mois d'août 2014.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-257 Changement des thermostats aux bâtiments municipaux**

---

**Considérant** que la municipalité sera éligible à une remise d'Hydro-Québec représentant 75.00 \$ par unités.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser la direction générale à automatiser le contrôle de la température dans les bâtiments municipaux afin de réduire les consommations énergétiques associées au chauffage des immeubles publics par l'installation de thermostats électroniques avec minuterie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-258      Concours «fleurer la municipalité» – édition 2014**

---

**Considérant** que le Concours «fleurer la municipalité» – édition 2014 s'est clôturé à la suite des visites des lieux et que les récipiendaires des prix ont été déterminés.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser le paiement des prix pour les gagnants du concours comme suit :

- 1er prix résidentiel : 100.00 \$ à Madame Jennifer Oades et Monsieur Brendan Reynolds
- 2e prix résidentiel : 75.00 \$ à Madame Line Boileau et Monsieur Albert Beaubien
- 3e prix résidentiel : 50.00 \$ à Madame Chantal Lemens
- 1er prix commercial : 125.00 \$ au Gîte Nathalie-Ann

La municipalité tient à remercier les juges suivants qui ont participé au concours «fleurer la municipalité» : Madame Françoise Lafrenière, Madame Henriette Barbe et Madame Diane Bélanger.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-259      Journée de la culture 26 et 27 septembre 2014**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'autoriser l'Association des loisirs de Lac-Sainte-Marie à installer une structure dans le cadre de cet événement culturel sur les terrains adjacents les bureaux administratifs, à proximité de l'étang.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-260      Appel de candidatures – soirée reconnaissance 2014**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le CLD de La Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec invitent les municipalités ainsi que les communautés artistiques, culturelles, sportives et de loisirs à soumettre la candidature d'une personne, d'un organisme ou d'une municipalité s'étant distingué de manière significative dans l'une des dix catégories.

**Considérant** que les catégories suivantes font partie de la soirée de reconnaissance : athlète de sport individuel ou collectif ; entraîneur de l'année ; parcours artistique ; événement culturel ou artistique ; événement sportif ; municipalité impliquée ; dévouement culturel (personne) ; bénévole senior ; relève bénévole 12-35 ans ; reconnaissance culture et patrimoine (organisme).

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de soumettre les candidatures suivantes dans le cadre de la soirée reconnaissance loisir, sport et culture 2014 :

- Monsieur Gilles Gauthier dans la catégorie entraîneur de l'année.
- Monsieur Denis Carré dans la catégorie bénévole.
- Festi-vélo de montagne Vélo MSM dans la catégorie événement sportif.
- Festival des arts de la scène Val-Gatinois dans la catégorie événement culturel.
- Madame Nadine Pinton et Monsieur Denis Labelle dans la catégorie dévouement culturel.
- Municipalité de Lac-Sainte-Marie dans la catégorie municipalité impliquée.

La remise des prix aura lieu lors d'un 5 à 7 convivial qui se tiendra le 27 novembre 2014 à Maniwaki.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-261 Majoration du prix du stationnement au quai public**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter une résolution à l'effet que le prix du stationnement actuellement de 5.00\$ par jour soit majoré à 6.00 \$ par jour dès l'exercice financier 2015 et qu'un fonds spécial dédié au bénéfice des enfants qui fréquentent l'école village soit créé pour déposer 1.00 \$ pour chaque stationnement vendu.

**Transférer** la levée de fonds destinés à financer les activités des enfants de l'école Sainte-Nom-de-Marie à l'Association des loisirs de Lac-Sainte-Marie (1994).

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-262 Sites récréotouristiques d'intérêt supra local**

---

**Considérant** que le lac Vert est réputé pour ses sentiers de portage et de camping sauvage et que c'est un secteur prisé par les adeptes de canot-camping provenant d'un peu partout en Amérique du Nord.

**Considérant** que la municipalité a investi des montants importants depuis 1999 au développement de ce secteur et que la municipalité est locataire du chemin d'accès et d'un emplacement en bordure du lac des Bagnoles.

**Considérant** que la piétonnière longeant le lac Sainte-Marie est utilisée par un nombre importants de personnes provenant de la région et d'ailleurs.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de présenter comme sites récréotouristiques d'intérêt supra local le secteur avoisinant le lac Vert et la piétonnière longeant le lac Sainte-Marie à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-263 Programme de développement régional forestier 2014-2015**

---

**Considérant** que le gouvernement fédéral a lancé le Programme des sentiers récréatifs nationaux et qu'il invite les organisations à soumettre des propositions de projets directement à la Coalition nationale sur les sentiers puisqu'elle est chargée de la sélection et de l'approbation des projets.

**Considérant** que ce financement aidera à aménager et à renouveler des sentiers polyvalents pour la randonnée, la course, le ski de fond, le vélo, les véhicules tout-terrain et les motoneiges.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre le projet de Vélo MSM dans le cadre du programme de sentiers récréatifs nationaux du gouvernement du Canada et de la Coalition nationale sur les sentiers.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-264 Politique nationale de la ruralité 2014-2024**

---

**Considérant** que la municipalité veut continuer à contribuer envers le projet de sentiers de vélo de montagne de Vélo MSM pour qu'il puisse développer le réseau actuel et continuer à attirer des fervents de vélo de montagne.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu :

**Que** Vélo MSM dépose le projet intitulé «Sentiers non motorisés Mont Ste-Marie» dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural «PNR III» et demande une contribution financière de 25,000.00 \$.

**Que** le conseil municipal désigne Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

**Que** la municipalité s'engage dans le cadre de sa demande à contribuer financièrement au montant de 5,000.00 \$ au projet de Vélo MSM.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-265 Achat de tables pour le Centre communautaire**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser l'achat de mobilier pour les besoins du centre communautaire pour un montant de plus ou moins 500.00 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-266 Projet de radiocommunication**

---

**Considérant** que la technologie de communication évolue et il serait important de s'enligner vers le numérique, représentant une nouvelle génération de télécommunications.

**Considérant** que les services d'incendie de la région utilisent cette nouvelle forme de communication et qu'il serait souhaitable de maintenir nos partenariats avec les autres services partagés.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de changer le système de communication pour les services de la voirie et d'incendie représentant un coût de 13,054.26 \$ pour le système de communication numérique.

**Financer** l'achat du système de communication numérique à partir par l'entremise du Programme de financement d'achat municipal (PROFAM).

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard de signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à l'acquisition du système de communication numérique.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-267 Tournoi de golf de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter un trou, au montant de 250.00 \$, lors du Tournoi de golf de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau qui aura le 27 août 2014 au Club de golf Algonquin.

**Encourager** les membres du conseil municipal et la population à participer à cet événement.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-268 Vente du camion sanitaire 1998**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'enclencher la procédure de vente du camion sanitaire 1998 afin de réduire les coûts associés à l'acquisition du nouveau camion sanitaire.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-269 Tournoi de golf Roméo Bélanger**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de contribuer 50 plaquettes de voiture et 50 épinglettes de la municipalité de Lac-Ste-Marie et ce, suite à la demande de Madame Denise Bélanger, dans le cadre du Tournoi de golf Roméo Bélanger qui a eu lieu le 26 juillet dernier, au Club de golf Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-270 Inspection des rives et du littoral**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que l'inspecteur municipal, Monsieur Martin Lafrenière, organise une rencontre avec l'inspecteur régional de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), monsieur Robert Baillargeon, pour lui faire un bilan de la tournée d'inspection des rives et du littoral effectuée sur les lacs Grand Poisson-Blanc, Pemichangan et Oxbow, en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) # 2009-206.

**Que** le rapport d'inspection des rives et du littoral effectué sur les dits lacs, en vertu du RCI, soit déposé au conseil municipal.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-271 Problématique reliée aux castors**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de faire une approche auprès des municipalités de Denholm, Low, Kazabazua et Gracefield afin de vérifier la possibilité d'embaucher une ressource commune (trappeur), pour effectuer le contrôle des castors, qui, à chaque année, endommagent l'infrastructure municipale avec leurs barrages.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-272 Bâtiments vétustes**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que l'inspecteur en bâtiment, Monsieur Martin Lafrenière, dresse l'inventaire des bâtiments vétustes situés sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour dépôt au conseil municipal.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-273 Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6383 à 6468 inclusivement pour un montant total de 144,873.17 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-274 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 27 à 31 au montant de 84,918.67 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-275 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 juillet 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-276 Amendements budgétaires**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'amender les postes budgétaires au montant de 24,845.00 \$ afin de rééquilibrer le budget de la municipalité tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-277 Séances d'entraînement physique au Centre communautaire**

---

**Considérant** que Madame Fanny Roy a déposé une demande pour utiliser la salle du Centre communautaire tous les lundis et les mercredis soirs à compter du mois de septembre 2014.

**Considérant** que les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu les premiers mercredis de chaque mois, l'Association du club d'âge Les Geais Bleus leur prêtera la salle au rez-de-chaussée. Étant donné que le club d'âge d'or a des activités au rez-de-chaussée à tous les lundis, il ne faudra pas que les activités du club soient compromises par les séances d'entraînement.

**Considérant** que Madame Fanny Roy est consciente de ce fait et compte adapter son programme pour minimiser le bruit lors des activités au rez-de-chaussée ainsi que d'explorer une alternative s'il y a conflit d'horaire lors de la tenue des séances du conseil municipal.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de permettre à Madame Fanny Roy d'utiliser la salle du Centre communautaire pour des séances d'entraînement physique les lundis et les mercredis soirs à compter du mois de septembre 2014.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-278 Programme de subventions d'infrastructures pour les municipalités**

---

**Considérant** qu'un déjeuner-conférence concernant le programme de subventions d'infrastructures pour les municipalités se tiendra le 3 septembre 2014, à 9h00, au Moulin de Wakefield et que Monsieur Mathieu Ravignat, député de Pontiac, présentera ledit programme lors de cet événement.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que Madame la conseillère Pauline Sauvé participe au déjeuner-conférence concernant le programme de subventions d'infrastructures pour les municipalités qui se tiendra le 3 septembre 2014, à 9h00, au Moulin de Wakefield.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-279 Défis «sacs à dos scolaires» de Bell Aliant**

---

**Considérant** que Bell Aliant lance un défi aux 17 municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau de financer un minimum de 100 sacs à dos pour venir en aide aux enfants fréquentant les établissements scolaires de cette région.

**Considérant** que 100 sacs à dos répartis parmi les 17 municipalités est environ 6 sacs à dos par municipalité représentant un coût de 25.00 \$ chacun et que le coût de financement de 6 sacs à dos pourrait bénéficier des enfants résidants de la municipalité.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de financer 6 sacs à dos lors de la prochaine rentrée scolaire, au coût de 150.00 \$, pour venir en aide aux enfants résidants de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-280 Tournoi de plaisir familial**

---

**Considérant** que le Tournoi de plaisir familial qui aura lieu le 17 août 2014, à compter de 15h00, au Club de golf Mont Ste-Marie, est organisé par Madame Marie-Pold Lacaille dans le but de réaliser une levée de fonds destinée aux enfants de Lac-Sainte-Marie.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de verser la somme de 200.00 \$ à titre de dons envers la levée de fonds destinée aux enfants de l'école St-Nom-de-Marie et Lac-Sainte-Marie lors du Tournoi de plaisir familial.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-281 Demande d'aide financière pour l'année 2014-2015 dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)**

---

**Considérant** qu'avec le partenariat du club Vélo Mont Ste-Marie «Club MSM» la municipalité souhaite poursuivre l'aménagement d'un réseau de pistes à usage multiple, non motorisé, dans le secteur du Mont Ste-Marie.

**Considérant** qu'à date, nous avons construit dans la montagne du Mont Ste-Marie plus ou moins 28 kilomètres de pistes sur un plan directeur de 60 kilomètres de voie unique pour amateur de plein air, vélo, vélos de montagne, marche, raquette à neige et ski de fond.

**Considérant** que le club de vélo MSM a tenu les 18, 19 et 20 juillet 2014, leur premier festival de vélo de montagne qui s'est avéré un franc succès avec plus de 500 amateurs de vélo, un enjeu important en retombées économiques pour la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que pour réaliser le projet, le club MSM mobilise toute une équipe de bénévoles qui sont coordonnés par cinq membres bénévoles du club MSM.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le Maire Gary Lachapelle et il est résolu d'autoriser Monsieur Yvon Blanchard, directeur général, de signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, le formulaire de demande d'aide financière pour l'année 2014-2015 dans le cadre du programme de développement régional et forestier de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**Que** la municipalité s'engage financièrement pour un montant n'excédant pas 10% des coûts admissibles du projet selon les critères établis par le Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et les MRC.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-282 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

---

**Considérant** que les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles.

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Lac-Sainte-Marie que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la conseillère Pauline Sauvé soient désignés comme célébrants compétents sur son territoire.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de demander à la ministre de la Justice de désigner Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la conseillère Pauline Sauvé comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

**De** transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-283 Projet de loi spéciale : Loi concernant la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que le 4 juin 2014, la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le Règlement relatif à un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction et la rénovation (règlement numéro 2014-06-001) en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1).

**Considérant** que le règlement de revitalisation a pour but d'attirer et de maintenir des populations de résidents et non-résidents sur le territoire de la municipalité, mais que ce règlement ne s'applique qu'à deux secteurs spécifiques et restreints de son territoire.

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a intérêt à ce que certains pouvoirs lui soient accordés pour atténuer la crise commerciale et la dévitalisation actuelle en plus de faciliter son développement économique sur l'ensemble de son territoire.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu ce qui suit :

1. De demander à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet d'autoriser la municipalité de Lac-Sainte-Marie à accorder toute forme d'aide financière à la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux sur son territoire et à octroyer une aide financière à la construction de nouveaux immeubles résidentiels et commerciaux et à la rénovation d'immeubles existants.
2. D'approuver le texte joint du projet de loi d'intérêt public, soumis par les conseillers juridiques Caza Marceau + Soucy Boudreau, et de les autoriser, en collaboration avec le maire et les conseillers municipaux et les officiers en loi du Gouvernement, à y apporter les corrections nécessaires ou utiles pour permettre à la municipalité d'obtenir les pouvoirs spéciaux demandés et, le cas échéant, de joindre cette demande à celles des autres municipalités intéressées.
3. De demander à Monsieur Marc Carrière, député de la circonscription électorale de Chapleau, de parrainer ce projet de loi d'intérêt privé et lui transmettre copie de la présente résolution et du texte de ce projet de loi d'intérêt privé.
4. De mandater le cabinet d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau, en collaboration avec le député, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, pour faire les procédures et les démarches nécessaires à la présentation de ce projet de loi d'intérêt privée à l'Assemblée nationale du Québec.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2014-08-284 Course Spartan au Mont Ste-Marie**

---

**Considérant** que la Course Spartan est un événement annuel qui se déroule au Mont-Ste-Marie et attire un nombre important de participants soit, approximativement entre 4000-5000 personnes.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de planifier une rencontre avec les organisateurs de la Course Spartan 2015 pour les féliciter pour la tenue de l'événement et de prévoir un meilleur aménagement du stationnement l'année prochaine.

**Nommer** un représentant de la municipalité, soit Monsieur le conseiller Réjean Hardy, pour établir un lien directe et durable entre le conseil municipal et les organisateurs de la Course Spartan.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2014-08-285 La Voix de Chez Nous**

---

**Considérant** que La Voix de Chez Nous est un organisme à but non lucratif vouée à diffuser de l'information à environ 1400 résidents situés sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

**Considérant** que ce média peut transmettre des communications de la municipalité à partir d'un bulletin spécial commandité pour la somme de 50.00 \$.

**Considérant** que la municipalité veut soutenir les activités de levée de fonds de La Voix de Chez Nous et ce, suite à leur demande de prêt d'équipements.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que la municipalité commandite un bulletin spécial de La Voix de Chez Nous pour la somme de 50.00 \$ et de faire suite à leur demande de prêt d'équipements en leur accordant 7 tables et 56 chaises pour leur activité du 6 septembre 2014.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

**Avis de motion**

Je soussigné, Madame la conseillère Denise Soucy, au siège # 3 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement sur le prêt d'équipements, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

---

Denise Soucy  
Conseillère  
Siège # 3

---

**2014-08-286      Circuits de transport communautaire Vallée-de-la-Gatineau – zones d'embarquement**

---

**Considérant** que le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) «a pour mission d'offrir, de maintenir, d'organiser, de gérer et de développer, au bénéfice de la collectivité, un service de transport collectif de personnes, incluant le transport adapté, desservant le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau».

**Considérant** que GUTACVG propose également 21 zones d'embarquement dans la municipalité quant à ses circuits de transport communautaire dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'accepter les 21 zones d'embarquement proposées dans la municipalité et d'envoyer une copie de cette résolution à la GUTACVG afin d'officialiser l'entente de service de transport communautaire.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-287      Projet d'énoncé de vision stratégique « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 »**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) agit à titre d'organisme compétent conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) en ce qui a trait à l'énoncé de vision stratégique et les municipalités locales sont des organismes partenaires.

**Considérant** que suite à son adoption par le Conseil de la MRCVG le 15 avril dernier, le conseil de chacune des 17 municipalités locales peut donner son avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique et que cet avis devra être exprimé par résolution, avec copie conforme à la MRCVG, dans les 120 jours qui suivront la transmission du projet par la MRCVG, conformément à l'article 2.7 de la LAU;

**Considérant** qu'une assemblée publique a été tenue par la commission spéciale de la MRCVG le 21 juillet 2014 au Centre communautaire et que la municipalité doit émettre un avis par résolution d'ici le 2 septembre prochain.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité adopte le projet d'Énoncé de vision stratégique, avec les modifications proposées à l'occasion de l'assemblée publique tenue le 21 juillet 2014, et de transmettre copie de cette résolution à la MRCVG.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-288      Embauche d'un trappeur de castors**

---

**Considérant** que la présence de castors est devenue un problème important pour la municipalité parce qu'ils perturbent l'utilisation prévue des terres ou crée des conditions dangereuses.

**Considérant** que les barrages et étangs à castors ont inondé de vastes zones agricoles et des forêts, submerger des routes, arrêter le cours normal des bassins versants, etc.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'embaucher un trappeur à court terme, soit Monsieur Gabriel Léveillé, afin de remédier à la présence de castors qui perturbent l'environnement et qui contribuent à l'endommager.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-08-289      Dates des séances du conseil municipal 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de retenir les dates suivantes pour les séances ordinaires du conseil municipal en 2015 :

- |   |                       |   |             |
|---|-----------------------|---|-------------|
| - | 7 janvier             | - | 2 juillet   |
| - | 4 février             | - | 5 août      |
| - | 4 mars                | - | 2 septembre |
| - | 1 <sup>er</sup> avril | - | 7 octobre   |
| - | 6 mai                 | - | 4 novembre  |
| - | 3 juin                | - | 2 décembre  |

La séance extraordinaire du conseil municipale aura lieu le 16 décembre pour l'adoption du budget.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-08-290      Agent de sensibilisation jeunesse dans le sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)**

**Considérant** que l'Association Culturelle, Sociale et Age d'Or de Kazabazua (ACSADK) est une organisation axée sur l'implication citoyenne au sein des communautés et elle entend embaucher un agent de sensibilisation jeunesse dans le sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que l'ACSADK demande aux municipalités d'appuyer l'embauche dudit agent pour soutenir la jeunesse et réaliser les activités avec la concentration sur les priorités suivantes :

- L'implication citoyenne dans le sud de la MRCVG ;
- L'implication communautaire des jeunes dans le sud de la MRCVG ;
- La persévérance scolaire ;
- Le développement des facteurs protecteurs chez les jeunes ;
- L'augmentation du bénévolat dans le sud de la MRCVG ;
- Établir des liens durables concernant l'accès des ressources du Nord de la MRCVG et du sud.

**Considérant** que les extraits du projet seront axés sur l'intégration de la jeunesse au sein des communautés basés sur des stratégies et des plans d'action à cet effet.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer le projet d'un agent de sensibilisation jeunesse dans le sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2014-08-291      Achat d'une débroussailleuse**

**Considérant** qu'une débroussailleuse permettrait une économie de temps et de main d'œuvre pour la municipalité.

**Considérant** que le Programme de financement d'achat municipal (PROFAM) pourrait servir à financer l'acquisition d'une débroussailleuse.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'acheter une débroussailleuse, pour une somme n'excédant pas 24,000.00 \$ par l'entremise du PROFAM, afin de poursuivre les travaux d'entretien sur le réseau routier municipal.

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard de signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à l'acquisition d'une débroussailleuse.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-292 Achat d'un nouveau véhicule**

---

**Considérant** que le véhicule de marque Jeep actuel a été acheté afin de réduire les frais de déplacements reliés aux différentes fonctions des employés et des élus.

**Considérant** que la municipalité a intérêt à acheter un véhicule neuf puisqu'il a été surutilisé et qu'il est temps de le changer.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de procéder à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule qui servira à être utilisé pour des fins de déplacement des employés et des élus de la municipalité.

**Qu'une** analyse comparative soit faite quant à l'acquisition du nouveau véhicule utilitaire sport, de type 4 roues motrices, et retenir celle qui sera plus avantageuse quant à la qualité et le prix.

**D'autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard de signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire sport, de type 4 roues motrices.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-293 Concept et consultation Mélanie Auger, technologue en architecture**

---

**Considérant** que des travaux d'entretien et de réaménagement sont requis à l'immeuble du bureau administratif municipal.

**Considérant** que Madame Mélanie est technologue en architecture et a soumis 3 offres de réaménagement suite à sa visite des lieux, à savoir :

1. Conception d'un plan pour l'agrandissement de l'entrée des bureaux municipaux – Phase 1 au montant de 1,800.00 \$ plus les taxes applicables.
2. Réaménagement de l'espace cuisine, toilettes et corridor – Phase 2 au montant de 1,200.00 \$ plus les taxes applicables.
3. Plan d'aménagement des espaces bureaux – Phase 3 au montant de 1,600.00 \$ plus les taxes applicables.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir la première proposition, pour maintenant, de Concept et consultation Mélanie Auger, technologue en architecture, soit la conception d'un plan pour l'agrandissement de l'entrée des bureaux municipaux, phase 1, au montant de 1,800.00 \$ plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-08-294 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h30.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Yvon Blanchard  
Directeur général/Secrétaire-Trésorier